

**Département fédéral de justice et police
DFJP**

Par courrier électronique :
sibyll.walter@bj.admin.ch

Berne, le 14 décembre 2017

Réponse à la consultation sur l'ordonnance sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (Ordonnance sur l'aide au recouvrement, OAIR)

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

AvenirSocial, l'association suisse des travailleurs et des travailleuses sociales, vous remercie de votre invitation à prendre part à la consultation mentionnée en titre et ainsi à vous faire parvenir l'avis et l'expertise des professionnel-le-s du travail social, directement concernés par cette problématique.

Remarques générales

Les aides en matière de prestations d'entretien sont des mécanismes centraux de lutte contre la pauvreté pour les enfants, mais également pour les femmes (qui constituent 98,6% des demandeuses d'avance pour contribution d'entretien¹). En effet, comme le mentionne le rapport explicatif, plus d'un débiteur sur cinq ne verse pas, qu'en partie ou avec du retard les contributions d'entretien.

De manière générale, AvenirSocial salue les dispositions prévues dans la présente ordonnance. Les mécanismes d'aide au recouvrement, de compétence cantonale, sont aujourd'hui réglés de manière très différente d'un canton à l'autre, ce qui implique de fortes inégalités de traitement pour les bénéficiaires. L'harmonisation de ces aides constitue donc une étape importante pour le bien de l'enfant, suite à l'entrée en vigueur en janvier 2017 du nouveau droit de l'entretien de l'enfant.

AvenirSocial regrette cependant que le Parlement ait renoncé à introduire une contribution minimale d'entretien pour les enfants dans le cadre de ce nouveau droit et l'invite à reprendre rapidement ses travaux sur cette question, afin de réduire le risque de pauvreté des enfants en Suisse.

Prise de position par article

- Art. 2, alinéa 2

Pour AvenirSocial, cet alinéa doit être complété et précisé, en mentionnant le nombre de postes minimaux (proportionnel aux nombres d'habitant-e-s par exemple) de ces centres. La qualité de la prise en charge dépend fortement des compétences spécifiques qui peut y être développées.

¹ Statistiques de l'aide sociale 2015, www.ofs.admin.ch

Par ailleurs, des efforts importants doivent être consentis par les autorités pour faire connaître ces centres auprès des personnes concernées, car il est à craindre que de nombreuses personnes ignorent encore l'existence de telle forme de soutien et que le taux de non-recours soit par conséquent élevé. Ainsi, des campagnes d'information destinées directement aux personnes concernées ainsi qu'au réseau de professionnel-le-s doivent être développées.

- Art. 2, alinéa 4

L'ordonnance en question souligne qu'une « formation adéquate » des collaborateurs doit être assurée par les cantons. AvenirSocial regrette qu'aucune mention ne soit faite du type de formation prévue, ni de son niveau. Une formation en travail social de niveau tertiaire doit être exigée pour une partie au moins des membres de ces offices. En effet, compte tenu du degré de complexité des situations qui s'y présentent et du fait que les personnes concernées par ces aides sont souvent en situation de pauvreté ou menacée de l'être, il est nécessaire que des travailleurs et des travailleuses sociales soient engagés dans ces centres. La situation de l'usager-e dans son ensemble doit être appréhendée et qu'elle puisse également être orientée vers d'autres services compétents.

- Art.7

AvenirSocial salue le fait que les dispositions relatives à la protection des données et qu'au secret de fonction soient explicitement mentionnés. Il est central que des dispositifs soient prévus dans les centres pour former le personnel de manière initiale et continue sur ces questions.

- Art. 18

AvenirSocial salue la gratuité des aides, un élément central et indispensable pour garantir son efficacité.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous pourrez porter à nos arguments, nous vous transmettons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.



Emilie Graff
Co-secrétaire générale